DEPARTEMENT de la Haute - Corse

## **EXTRAIT DU REGISTRE**

des délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes MARANA GOLO 2024/102

NOMBRES DE MEMBRES
Afférents au conseil En Qui ont pris part à la délibération

37 37 20

Date de la convocation 07/10/2024

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 17 octobre à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaient Présents (19): Paule ALBERTINI - Muriel BELTRAN - Vincent BRUSCHINI - Jérôme CAPPELLARO - Jean DOMINICI - Fortuné FELLICELLI - Joseph GALLETTI - Jean Charles GIABICONI - Christophe GRAZIANI - Ange LAMBERTI - Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI - Alain MAZZONI - François MONTI - Angèle NERI - José OLIVA - Gabriel PASQUALI - Pierre Antoine PASQUALINI - Marjorie PINDUCCI

Pouvoirs (1): Bernard GRAZIANI donne pouvoir à Christophe GRAZIANI

Absents (17): Christiane ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI - Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Maria GAROBY - Isabelle GIUDICELLI - Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI - Maryline MASSONI - Anne Marie NATALI - Pierre NATALI - Frédéric RAO - Jeanne Baptiste SAVELLI—Charlotte TERRIGHI - Jean Pierre VALDRIGHI - Charlotte VITTORI

Objet de la délibération : Projet de Diagnostic foncier du potentiel agricole et accompagnement des communes à la réappropriation des espaces productifs à Marana Golo - Plan de financement pour candidater à l'AAP

Monsieur Jean-Marc MATTEI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire que :

La Communauté de Communes Marana Golo s'est engagée dans un **Projet Alimentaire Territorial** depuis 2022 et conduit un programme de 10 actions ciblées et adaptées aux 3 enjeux du PAT que sont :

- Un patrimoine à protéger et à valoriser
- Un écosystème alimentaire à faire vivre
- L'alimentation comme vecteur de liens

Pour répondre à ce premier enjeu, la CCMG souhaite développer ici 2 actions avec un prestataire externe spécialisé : la première qui consiste à réaliser un diagnostic du foncier agricole sur les communes de Marana Golo et la deuxième de donner suite à la première avec l'accompagnement des communes sur la réappropriation des espaces productifs/ appui des projets agricoles identifiés en faveur de l'accès au foncier pour l'installation agricole.

Acte rendu exécutoire,
Après dépôt en Préfecture

LE:

Et publication ou notification

DU:

.../...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 02B-200036499-20241017-2024102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2024

Plus précisément, il s'agira pour la CCMG d'accompagner chacune des communes :

- À l'identification et aux choix des projets potentiels par l'analyse des potentialités et faisabilités en fonction des zones déterminées
- A la recherche d'ingénierie foncière pour la libération du foncier ou la mise en œuvre d'outils fonciers
- Ainsi qu'à leur recherche du porteur de projet ou de financement pour son installation.

Ce projet rejoint ainsi le thème de l'Appel à Projets de l'ADEME et OEC « Soutien au déploiement d'une alimentation durable en Corse » sur lequel la CCMG a déposé sa candidature en septembre 2024.

Le coût total du projet est de 46 000 € HT et la subvention sollicitée correspond à 80% selon le plan de financement suivant :

ADEME	
OEC	80%, soit 36 800 € HT
Total subventions	36 800 € HT
Part contributive de la Communauté de Communes pour la totalité du projet	20% Soit 9 200€ HT
Total	46 000 € HT

Il est demandé au Conseil de délibérer et de décider des dispositions à prendre pour la réalisation de ce programme.

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve dans toute sa teneur l'exposé de son Président,
- Approuve le projet de plan de financement suivant :

ADEME	
OEC	80%, soit 36 800 € HT
Total subventions  Part contributive de la Communauté de	36 800 € HT
Communes pour la totalité du projet	20% Soit 9 200€ HT
Total	46 000 € HT

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Pour extrait certifié conforme Le Président Jean DOMINICI